



ENTRÉE EN VIGUEUR
Règlements 230-03-2026

AVIS est donné que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 18 mars 2026, adoptait le règlement suivant :

- **Règlement 230-03-2026 amendant le règlement 230-2016 constituant un comité consultatif d'urbanisme (CCU) afin de modifier plusieurs dispositions (omnibus)**

Le règlement est actuellement déposé sur le site internet de la Ville de Saint-Sauveur, où toute personne peut en prendre connaissance dans la section « Règlements municipaux ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 23 mars 2026.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA